

CONDITIONS D'ELIGIBILITÉ Réseau Destination Le Var

04 juillet 2022

Les professionnels du tourisme exerçant une activité des secteurs suivants :

- Les hébergements touristiques : hôtels, hôtellerie de plein air, chambres d'hôtes labélisées, résidences de tourisme, locations saisonnières, villages de vacances, gîtes de groupes, meublés classés labellisés
- Les restaurateurs et les cafés/bistrots
- Les lieux de visites : culturels (dont galeries d'art), historiques, cultuels, entreprises ouvertes à la visite
- Les prestataires d'activités sportives et de loisirs, dont les parcs animaliers et fermes pédagogiques...
- Les transporteurs locaux : loueurs de vélos, loueurs de voitures, taxis et VTC, autocaristes, transporteurs maritimes...
- Les producteurs locaux dont le site est ouvert à la visite, en permanence ou sur rendez-vous
- Les domaines viticoles et caves coopératives
- Les artisans, avec magasin ou atelier ouvert à la visite
- Les commerçants à vocation touristique et vendant une production locale (admissions à partir du premier semestre 2023).

Et...

- Ayant un établissement dans le Var
- Porteurs d'un classement/label/marque/certification/qualification (*voir liste en annexe*), <u>ou</u> d'une référence/distinction, <u>ou</u> d'une note de e-reputation minimale de 4/5
- Se reconnaissant dans les valeurs partagées et l'art de vivre varois (convivialité, authenticité, dynamisme, passion du territoire)
- Ouverts au moins 7 mois dans l'année hors hôtellerie de plein air ayant une ouverture minimale de 6 mois dans l'année
- Ayant une visibilité sur le web
- Engagés dans un tourisme responsable (incluant la pratique de circuit court, consommation locale ou autre)

Vous souhaitez devenir membre du Réseau Destination Le Var mais votre établissement ne répond pas à l'un des critères énoncés ci-dessus ?

Var Tourisme peut vous accompagner et vous aider à remplir les conditions d'éligibilité, dans la mesure du possible.

Contact : Valentin GROSSO, Chargé du Réseau Destination Le Var v.grosso@vartourisme.org



